

2èmes RENCONTRES DE LA JEUNESSE À L'INTERNATIONAL ATELIER 3 : L'OUVERTURE SUR LE MONDE, DOIT-ELLE CONCERNER QUE NOS JEUNES ÉLITES ?

Éléments de contexte :

Le principe républicain de l'égalité des chances pour les citoyens sur l'ensemble du territoire se heurte parfois à des handicaps géographiques, économiques et sociaux. Préoccupation majeure pour de nombreuses collectivités locales, la question de l'inclusion sociale induit donc des réflexions en matière d'insertion professionnelle, de réduction de la fracture numérique ou d'attractivité économique, mais plus rarement d'ouverture des citoyens à l'international. Pourtant, il a été observé que la mobilité géographique est source de mobilité économique, sociale et culturelle, et devrait donc trouver sa place dans les politiques de lutte contre l'exclusion. D'autre part, l'ouverture et la compréhension du monde qui nous entoure, notamment par des actions de sensibilisation mises en place dans les territoires, participent au renforcement de la conscience citoyenne et par conséquent de la capacité à surmonter les défis.

Porteurs d'espoir par leur capacité à incarner l'avenir des territoires, les jeunes ont donc naturellement bénéficié de dispositifs d'aide à l'ouverture à l'international pour répondre à leurs besoins de formation ou d'engagement solidaire. Les jeunes ou plutôt certains jeunes, car nombreux sont ceux qui, par ignorance des aides existantes ou des perspectives offertes par la mobilité, alimentent le phénomène d'exclusion par une insertion professionnelle difficile et une méconnaissance du monde qui les entoure. Les études démontrent que les « jeunes avec moins d'opportunités » accèdent plus difficilement que ceux qui sont issus de milieux favorisés aux mobilités de type étudiantes ou que les jeunes très diplômés au volontariat de solidarité internationale. Une expérience internationale, par nature structurante, représenterait pourtant pour ce public un atout considérable.

Dans cette optique, le programme européen « Jeunesse en action », successeur du programme « Jeunesse » pour la période 2007-2013 apparaît

comme une référence. La stratégie d'inclusion afférente confirme la volonté de la Commission, par l'intermédiaire des Agences nationales et des organisations spécialisées, d'associer au programme les jeunes avec moins d'opportunités et ce, notamment, en conditionnant l'allocation des financements à la présence dans les projets d'actions dédiées à ce public. La déclinaison française de cette stratégie encourage en particulier la mise en place de « projets inclusifs », c'est-à-dire inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, ce qui établit un lien direct avec les compétences des collectivités locales.

Les jeunes ruraux ou issus des quartiers urbains périphériques ont une méconnaissance accrue des dispositifs d'aide à la mobilité internationale. Il semble donc qu'un effort de communication soit nécessaire, en complément de ces aides ciblées, pour donner à ces jeunes de nouvelles perspectives.

Problématique / Questionnement :

- Comment la mobilité internationale des jeunes peut-elle toucher les jeunes avec moins d'opportunités ?
- Comment identifier les publics de jeunes prioritaires et mettre en place des dispositifs adaptés ?
- Quels acteurs doivent-ils être mobilisés (services de l'État, missions locales...) ?
- Faut-il envisager des formations spécifiques face aux enjeux liés à l'inclusion des jeunes avec moins d'opportunités ?